

Évaluation des formations



PROJET D'OFFRE DE FORMATION POUR LE CONTRAT 2021-2025

Université de Nîmes

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020 VAGUE A

Rapport publié le 26/10/2020

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Secrétaire générale, Président par intérim Au nom du comité d'experts²:

Christophe Guettier, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).



PRÉSENTATION

Le décret n° 2002-521 du 16 avril 2002 a créé le « centre universitaire de formation et de recherche de Nîmes » qui est devenu, dix ans plus tard, l'université de Nîmes, à la suite du décret n° 2012-614 du 30 avril 2012.

L'université de Nîmes (qui a choisi de s'appeler « UNÎMES ») a été membre de la ComUE (communautés d'universités et établissements) Languedoc-Roussillon Universités, créée en 2014, jusqu'à sa dissolution le premier janvier 2020. Elle devrait être partie prenante d'une « convention de coordination territoriale » entre les universités de l'académie, à compter de l'année 2020.

L'offre de formation de l'université de Nîmes était structurée jusque-là autour de trois « départements » (appellation préférée à celle d'Unités de Formation et de Recherche), à savoir : Droit-Economie-Gestion ; Psychologie-Lettres-Langues-Histoire ; Sciences et Arts. Cette organisation tenait compte alors de la répartition constatée du nombre des étudiants. Celle-ci a évolué. Aussi, est-il annoncé la création d'un quatrième « département » à la rentrée 2020-2021 qui associera la filière STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) et le SUAPS de l'université (SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives qui organise la pratique des activités sportives à l'université). La raison d'être de ce quatrième « département » est la création progressive d'une licence STAPS avec l'ouverture en septembre 2018 de la première année, suivie en 2019 de la deuxième année et en 2020 de l'intégralité de cette licence.

Près de cinq mille étudiants sont inscrits à l'université de Nîmes, pour l'essentiel en premier cycle (plus de 90 % des effectifs), ce qui en fait surtout une « université de proximité ». Les étudiants de la filière Lettres-Langues-Sciences Humaines y sont majoritaires sur l'ensemble des trois cycles académiques (entre 50 et 60 %), puis viennent les étudiants inscrits dans la filière Droit-Sciences économiques-AES (entre le quart et le tiers des effectifs) et enfin, les étudiants en Sciences et Sciences de l'ingénieur. Les étudiants étrangers sont peu nombreux (un peu mois de 5 % des effectifs).

En ressources humaines, l'université de Nîmes compte 115 enseignants et enseignants-chercheurs et 127 BIATSS.

Quant aux laboratoires de recherche, deux ont le label d'équipes d'accueil : CHROME, dans le domaine des Risques chroniques et émergents (2015) et PROJEKT dans le domaine du design social (2016).

L'offre de formation de l'université de Nîmes est pluridisciplinaire et découpée en trois champs de formation. Il s'agit du champ Design (avec une licence, deux licences professionnelles et un master), du champ Humanités, Cultures et Médias (avec trois licences, une licence professionnelle et un master) et du champ Risques, Société, Santé et Sciences (avec six licences, neuf licences professionnelles et cinq masters dont celui intitulé Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé qui est en co-accréditation avec l'Université Paul-Valéry Montpellier 3).

Champs	Licences	Licences professionnelles	Masters
Design	1	2	1
Humanités, Cultures et Médias	3	1	1
Risques, Société, Santé et Sciences	6	9	5
TOTAL	10	12	7

Le champ de formation *Design* est tourné vers les métiers du « design », notamment du « design social », de la mode et du tourisme, avec un fort ancrage local. Le champ de formation *Humanités*, *Cultures et Médias* est tourné vers les métiers de la culture, du patrimoine et de l'enseignement-recherche. Le champ *Risques*, *Société*, *Santé et Sciences* se caractérise par une finalité professionnelle nettement marquée avec notamment un large éventail de licences professionnelles, dont deux d'entre elles sont présentes à Mayotte.

Pour le prochain contrat d'établissement, l'offre de formation reste structurée autour de ces trois champs, étant précisé que le champ Humanités, Cultures et Médias est rebaptisé Patrimoine et Industries créatives. Cette offre demeure globalement stable, si ce n'est à l'intérieur du champ de formation Risques, Société, Santé et Sciences l'ouverture d'une licence désormais complète en STAPS (avec deux mentions : une mention Activités physiques adaptées et une mention Management du sport) et la création d'un master Administration Economique et Social (AES) au titre de la poursuite d'études pour les étudiants déjà engagés dans cette filière



en licence, ainsi qu'une demande d'accréditation pour un nouveau master intitulé Histoire, civilisation, patrimoine au sein du champ Patrimoine et Industries créatives.

AVIS SUR LE PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION

L'université de Nîmes possède une réelle identité autour du design, du patrimoine et du risque. Son pilotage, très clair et lisible, s'appuie sur une subsidiarité entre les différents niveaux : université, département, mention. On peut noter une présence systématique de membres extérieurs dans les instances de gouvernance : ils viennent essentiellement du monde socio-économique ou d'établissements partenaires.

On relève un bon management de la qualité, centralisé par l'OVIE (Observatoire de la Vie Etudiante). La qualité des indicateurs fournis dans le cadre de l'auto-évaluation du précédent contrat l'atteste.

Néanmoins, autant le dossier global d'accréditation fournit des éléments et des données intéressantes, autant les dossiers champs que les dossiers mentions (à quelques exceptions près, notamment licence Lettres ou master Humanités et industries créatives) présentés pour l'évaluation sont finalement assez lacunaires.

Le pilotage des trois champs reste effectivement encore largement en devenir. Les champs ont pour objectif de renforcer les liens entre formation et recherche et à favoriser la pluridisciplinarité. Ils sont donc appréhendés plus comme des intermédiaires entre des organes de gouvernance déjà posés et identifiés dans le schéma global de l'organisation de l'université. Si l'on peut lire en filigrane que les champs n'auront pas de gouvernance propre (directeur, conseil...) ni même de moyens dédiés, il conviendrait d'identifier clairement qui en sont les acteurs : les composantes toutes seules, ou les composantes et les unités de recherche. Les formulations utilisées dans le dossier sont pour le moins ambiguës. Il s'agit bien de champs de formation, mais les unités de recherche y sont toutefois mentionnées : le champ Design est même bâti autour de l'EA PROJEKT. Au-delà de l'identité de ces champs (formation / formation-recherche) se pose la question des espaces de discussion et d'échange qui seront mis en place. Concrètement, il conviendrait de savoir qui se réunit, à quelle fréquence, avec quels objectifs. S'il semble évident que les propositions qui émaneront des champs seront consultatives pour les instances décisionnelles (conseil de composante, CFVU, CA), encore faut-il bien déterminer qui fait partie des champs. Des précisions sont attendues sur ces points et devront impérativement être fixées rapidement pour que les objectifs de décloisonnement et de pluridisciplinarité soient atteints.

Ainsi, pour le champ *Design*, le dossier fait seulement état d'une « gouvernance informelle, qui pourra facilement être formalisée ». Il est vrai que ce champ est le fruit d'une construction reposant sur une réalité concrète de formations appartenant à un domaine bien délimité qui a préexisté à sa création. Il conviendra néanmoins de l'organiser rapidement.

S'agissant du champ *Patrimoine* et *Industries* créatives, on peut faire le même constat que précédemment. Mais, là, le travail semble plus ardu car ce champ n'est pas adossé à un axe de recherche clairement identifié qu'il conviendrait justement d'identifier en prolongement des liens pédagogiques existant entre les disciplines ici représentées. Cependant, chercher à fédérer toutes les familles appartenant à ce champ ne sera pas aisé en raison de l'attraction de Montpellier pour certaines d'entre elles. Toute la difficulté sera alors de trouver la bonne gouvernance permettant de faire levier pour une recherche transdisciplinaire spécifiquement nîmoise dans ce secteur.

Quant à la structuration du champ *Risques, Société, Santé et Sciences*, le dossier d'accréditation précise qu'« elle est moins avancée ». Si le rattachement à l'équipe d'accueil CHROME peut être fédérateur, il ne concerne toutefois pas toutes les équipes pédagogiques avec la même intensité. De plus, si l'hétérogénéité de ce champ peut certes inciter à la construction de parcours transdisciplinaires originaux, l'intention ne vaut pas toujours l'action. La mise en place d'une gouvernance réellement opérationnelle de ce champ reste donc un défi.

L'offre de formation s'inscrit en l'espèce dans un cadre régional et national souvent très concurrentiel, la plupart des formations tant du niveau licence que du niveau master étant fréquemment présentes en plusieurs exemplaires sur l'ensemble du territoire, dans les filières généralistes comme dans les filières de licences professionnelles. Jouant la carte d'une « université de proximité », l'université de Nîmes est fondée à proposer de telles formations généralistes au niveau licence, mais doit s'interroger sur la pertinence du profil des masters où les effectifs sont faibles voire s'érodent avec le temps (cas par exemple pour le master Psychologie où les effectifs baissent alors que ceux de licence augmentent). La question des moyens risque rapidement de se poser en des termes cruciaux. Pour maintenir ses effectifs sur l'ensemble des cycles, l'université du Nîmes pourrait chercher à mieux valoriser les ressources locales, par exemple, pour la préparation aux concours de l'administration, en développant des collaborations (enseignement à distance) avec les universités de son voisinage qui proposent déjà de telles préparations (à l'image, par exemple, du partenariat qui s'est noué autour de l'Institut des Etudes Judiciaires de l'université d'Avignon). De même, pour retenir ses étudiants, elle pourrait ajouter à son offre quelques UEO (« unités d'enseignement d'ouverture ») en



collaboration étroite avec des milieux professionnels bien représentés sur le territoire (comme par exemple pour les concours de la gendarmerie, créer une UEO avec le groupement de gendarmerie départementale), ou bien encore systématiser un module sur l'entrepreneuriat étudiant dans le cadre d'un « pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat » (PEPITE). Il conviendrait donc de mettre en place des « référents » dans l'équipe de direction qui seraient chargés non seulement de développer les liens entre les secteurs d'activités mais également de les traduire sous forme de formations académiques à vocation transversale dans les différents parcours et que concrétiseraient des conventions de partenariat dûment négociées et signées. Le pilotage institutionnel et opérationnel de l'offre de formation pourrait ainsi gagner en efficacité.

L'université de Nîmes entend par ailleurs inscrire son offre de formation dans le cadre de la réforme des études de santé. C'est ainsi que pour la rentrée de septembre 2020, elle a mis en place trois L.AS (licence classique avec une option "accès santé" comme mineure). Les licences concernées sont les licences en droit, en psychologie et en sciences de la vie. Dans ces trois licences, les étudiants admis en L.AS auront accès à une centaine d'heures de cours (10 ECTS) en plus des heures de cours de la licence dans laquelle ils sont inscrits. Ces cours seront réalisés par la faculté de médecine de l'université de Montpellier et seront accessibles en ligne ou à distance. Une convention entre l'université de Nîmes et l'université de Montpellier, à laquelle est rattachée la faculté de médecine, a été conclue.

La question se pose de la coordination de l'offre de formation au niveau régional. La COMUE ayant été dissoute au début de l'année 2020, une convention de coordination territoriale doit prendre le relais entre les quatre universités régionales. Il est prévu que cette nouvelle organisation doit favoriser les rencontres régulières et le travail étroit mené par les vice-présidents en charge des formations des quatre universités languedociennes pour veiller à ce que l'évolution des offres de formation respectives ne crée pas de concurrence entre elles. Un comité de pilotage de l'offre de formation plus institutionnalisé doit voir le jour dans le cadre du nouveau contrat 2021-2026 pour veiller au maintien de cette complémentarité. L'intention est bonne; mais les bases de cette « complémentarité » restent pour l'heure plus formelles que réelles.

Les relations partenariales avec plusieurs acteurs de l'enseignement (secondaire et supérieur) et les milieux socio-économiques ne sont pas toujours formalisées dans des conventions dûment établies et lorsqu'elles le sont leurs contenus restent parfois trop évanescents en ce qui concerne notamment les modalités du suivi des enseignements et du contrôle des connaissances. Il conviendrait à tout le moins de repasser au peigne fin ces conventions lorsqu'elles existent et d'en conclure là où elles feraient défaut. Le service juridique de l'université devrait être en mesure d'assurer le suivi de ce travail en relation avec les responsables des formations concernées. Il serait d'ailleurs pertinent de limiter dans le temps ces conventions pour s'assurer à intervalles réguliers et suffisamment rapprochés de leur caractère réellement opérationnel.

Dans le domaine de l'apprentissage et de la formation en alternance, l'université de Nîmes, dont c'est là un aspect important de son développement stratégique, entend procéder à une évolution de son service de formation continue, UNIFOP, en en faisant « une direction dédiée à la formation professionnelle ». Cette institutionnalisation est en accord avec un axe stratégique de l'université et peut être mise au service entre autres d'une recherche de financements nouveaux. Une vice-présidence dans l'équipe de direction de l'établissement chargée de la Formation Continue, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle pourrait contribuer à donner une véritable colonne vertébrale à cet axe majeur (pour l'heure, il existe un « chargé de mission » qui se voit confier les « relations avec les entreprises et les institutions »).

Dans le domaine de l'orientation et de la réorientation des étudiants, l'université de Nîmes participe à la structuration non encore aboutie d'une association des établissements gardois délivrant des formations dans l'enseignement supérieur, afin de mieux réorienter les étudiants en difficulté mais également pour faciliter des passerelles entre formations. Cette initiative est à encourager et doit faire l'objet d'une plus grande visibilité pour ses bénéficiaires.

On relève que le pilotage de l'offre de formation est centralisé et qu'il est principalement assuré par la «commission enseignement» qui a un rôle consultatif auprès du conseil d'université. Composée du vice-président chargé des formations, des chargés de mission intervenant dans les domaines qui ont trait aux formations (aide à la réussite, apprentissage, relations académiques, relations-entreprises, relations internationales et ressources numériques), du direct(eur)-(rice) de l'UNIFOP, de représentants des départements de l'université, des représentants étudiants élus et des directeurs des services en lien avec la formation, elle se réunit environ cinq fois par an. Sa mission est consultative sur tout ce qui a trait aux questions pédagogiques (ouvertures et accréditations de formation, recrutements d'enseignants et enseignants-chercheurs, règlement des examens, application de la réglementation relative à la formation universitaire ou encore organisation et évaluation des enseignements). La «commission enseignement» est le lieu où les orientations stratégiques de l'université en matière de formation sont présentées aux étudiants et porteurs de formation et débattues, avant d'être adoptées par le conseil d'université. Ses débats sont notamment éclairés par les rapports des «conseils de perfectionnement» et les résultats des évaluations des formations et des enseignements.



S'agissant des « conseils de perfectionnement », leur existence reste inégalement matérialisée selon les formations. Il conviendrait de mettre en place un mécanisme plus directif au niveau de l'établissement afin de mieux homogénéiser leur composition et leurs modalités de fonctionnement. La participation d'étudiants et de professionnels extérieurs à l'université doit être particulièrement mise en avant. Les services juridiques peuvent utilement jouer ce rôle coordinateur au niveau des services centraux de l'université. En outre, la création d'une vice-présidence chargée de la Formation Continue, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle pourrait contribuer à animer le réseau de ces conseils de perfectionnement. La recherche d'une forte articulation entre la formation académique et les débouchés professionnels étant au cœur de la stratégie de l'université de Nîmes, cette politique devrait pouvoir trouver sa traduction dans une institutionnalisation poussée des rouages qui peuvent y contribuer de façon opérationnelle, mais à condition de veiller à ne pas engendrer pour autant un phénomène bureaucratique du type millefeuille administratif.

AVIS SUR L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

En remarque préalable, il convient de relever que le dossier d'accréditation est plus fourni que le dossier d'auto-évaluation, notamment en ce qui concerne les dispositifs centraux (instances de gouvernance, scolarité, orientation, dispositifs d'aide à la réussite). Plusieurs recommandations formulées par le HCERES ont été prises en considération.

Il convient par ailleurs de noter l'excellent choix que celui de changer le nom du champ Humanités, Cultures et Médias en Patrimoine et industries créatives. Il rend mieux compte des formations qu'il regroupe, est plus lisible à l'extérieur et se distingue de manière plus originale dans le paysage français. Ce choix ne peut qu'accroître l'attractivité du champ. L'université de Nîmes a suivi en l'espèce les recommandations du HCERES.

L'organisation pédagogique de l'offre de formation pèche parfois par excès. S'agissant du niveau licence, il conviendrait de réfléchir à la pertinence du maintien de certains parcours dans lesquels le nombre d'inscrits est faible et de repenser cette offre en la recentrant sur des enseignements fondamentaux tout en la musclant davantage en fonction des poursuites d'études (cas, par exemple, pour la licence mathématiques et ses trois parcours où l'enseignement en mathématiques devrait être renforcé). Par ailleurs, lorsque le taux d'insertion professionnelle des étudiants inscrits dans une licence professionnelle est faible (inférieur à 50 % sur les dernières années), le maintien d'une telle formation dans l'offre interroge (cas, par exemple, pour la licence professionnelle Développement des projets de territoire à Mayotte). Enfin, certaines formations de niveau licence se développent au fil de l'eau sans accompagnement programmé des moyens, ce qui laisse perplexe sur la viabilité de l'offre concernée (cas pour la licence STAPS qui monte progressivement en puissance mais sans assurance sur le financement des volumes horaires à assurer). Au niveau master, il existe une évolution de l'offre, avec la création de deux masters (Histoire, Civilisations, Patrimoine et Administration Economique et Sociale), mais là encore on peut craindre que l'université ne dispose pas des ressources correspondantes. On voit donc qu'il existe un risque d'inflation de formations nouvelles sans dotation de ressources correspondantes. La recherche de ressources financières risque d'être compliquée, et surtout aléatoire dans le temps, alors que les formations ont vocation à durer. Peut-être conviendrait-il alors de réduire l'offre de formation en licence tout en recherchant à mieux développer certaines continuités licence-master. Peut-être conviendrait-il également de voir comment renforcer les liens collaboratifs avec Montpellier.

L'organisation pédagogique manque parfois de rigueur. Par exemple, lorsque l'université de Nîmes pilote des formations délocalisées, il arrive que les liens institutionnels ne soient pas suffisamment explicités. C'est le cas en particulier pour la licence professionnelle Métiers de l'optique. Par ailleurs, il arrive que le nombre de crédits ECTS ne soit pas conforme à la réglementation (comme par exemple pour la licence professionnelle Développement des projets de territoire à Mayotte, où l'équilibre des crédits ECTS entre les deux semestres n'est pas respecté).

L'adossement à la recherche est irrégulièrement organisé. Si le lien avec la recherche est particulièrement visible pour le champ *Design* ainsi que pour le champ «R3S» pour les disciplines que l'on qualifiera ici de «scientifiques», c'est-à-dire se rattachant aux «sciences dures», où il se concrétise par la participation des équipes pédagogiques à des laboratoires comme le CHROME («Détection, Evaluation, Gestion de Risques CHROniques et éMErgents» - EA 7352) ou le laboratoire MIPA («Mathématiques, Informatique, Physique et Applications»), en revanche, toujours dans le champ «R3S», pour les autres disciplines, ce lien est plus distendu. Ce qui n'est pas sans incidence sur la formation par la recherche et à la recherche pour les étudiants qui devrait être l'objet d'une attention plus soutenue eu égard au rôle de l'université en la matière.

La finalité professionnelle des formations est particulièrement mise en avant pour la plupart des formations comprises dans le champ « R3S » (il conviendra toutefois de s'interroger en particulier sur les débouchés du



master de *Psychologie* qui ne paraissent pas en adéquation avec la formation). Elle s'appuie sur des relations étroites avec l'environnement socio-économique sous la forme de participations de praticiens aux différentes formations académiques. Ce type de contribution est à encourager car il est de nature à permettre le partage d'expérience. Il devrait pouvoir aussi déboucher sur une politique plus systématique de stages (un Bureau d'Aide à l'Information et l'Insertion Etudiante (BA2IP) existe et intègre le service des stages), notamment en licence, grâce à la constitution de réseaux partenaires, lesquels sont également susceptibles de devenir le point de départ d'une ouverture sur l'alternance (la finalisation récente d'une convention cadre avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard va dans le bon sens, comme également la création d'un poste de chargé de mission «relations entreprises» pour développer le réseau d'entreprises et de partenaires socio-économiques de l'université). En outre, une réflexion pourrait s'engager autour de l'intérêt de créer, à partir de certaines formations professionnelles «phares», et en fonction de demandes socio-économiques du bassin local, des « diplômes d'université » (DU) afin d'attirer notamment un public éloigné de l'emploi ou à la recherche d'une montée en compétence, et ainsi élargir l'offre de formation.

Le positionnement de l'université de Nîmes à l'international ne fait pas l'objet d'une véritable stratégie. Dans leur ensemble, les formations proposées dans le champ « R3S » sont peu tournées vers l'international. Non seulement il n'y a pas de véritable stratégie partenariale visant à permettre aux étudiants de poursuivre leurs études dans une université à l'étranger ou bien encore d'effectuer un stage à l'étranger, mais il n'y a pas non plus de programme adapté visant à attirer des étudiants étrangers. Les mobilités sortantes et entrantes sont effectivement marginales. Or, dans le cadre d'une réflexion sur l'enrichissement de l'offre locale, cet axe peut devenir un atout. Mais il convient d'être sélectif en la matière car la faisabilité de tels projets rencontre de nombreux obstacles de toutes natures (financiers, académiques, linguistiques, etc.). La taille de l'établissement ne lui permet pas non plus de se disperser. Peut-être conviendrait-il alors d'étudier la possibilité de s'insérer dans des programmes déjà initiés par les autres universités de la région.

Les mutualisations d'enseignements entre les licences professionnelles et les licences générales, qui sont louables en termes d'économies d'échelles, peuvent parfois devenir contre-productives si les étudiants d'une licence professionnelle sont conduits à préférer l'original à la copie ou bien encore à renoncer à une inscription en licence professionnelle si le niveau exigé dans les enseignements mutualisés leur semble dissuasif. Il convient donc d'être vigilant en la matière pour ne pas handicaper certaines licences professionnelles comprises dans l'offre de formation.

Dans certaines licences professionnelles, la semestrialisation n'est pas encore totalement assurée, ce qui serait principalement dû à l'importance du stage. Cette situation n'est à l'évidence pas conforme à la réglementation et ne saurait perdurer. Le projet d'accréditation mentionne qu'« en master, la semestrialisation dépend du choix de l'équipe pédagogique, celui-ci étant indiqué dans les modalités de contrôle des connaissances adoptées avant le début de la formation ». Là aussi, se pose un problème de légalité car la semestrialisation ne peut dépendre du choix d'une équipe pédagogique.

Dans le domaine de l'innovation pédagogique, comme en matière numérique, des outils sont prévus. Mais il faut s'assurer de leur bonne appropriation par tous les publics. Un accompagnement peut donc s'avérer nécessaire pour lutter contre l'illectronisme, en cas de difficultés rencontrées par des étudiants dans l'usage des outils numériques et informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à leur sujet.

Des dispositifs d'aide à la réorientation sont également prévus, mais dont il faudra mesurer l'efficience car en pratique ils ne sont pas toujours privilégiés par les étudiants concernés qui face à l'échec soit persistent dans le cursus engagé soit renoncent définitivement.

De même, pour améliorer l'orientation des néo-bacheliers et contribuer ainsi à la lutte contre l'échec en première année de licence, le dossier d'accréditation fait mention de plusieurs dispositifs qui ont été mis en place afin de lutter contre cet échec en première année, preuve que ce sujet important est bien pris en compte.

Enfin, dans le dossier d'accréditation tout un chapitre est consacré à la « politique de l'établissement dans le cadre du nouvel arrêté licence de 2018, en particulier sur le contrat de réussite pédagogique ».



LES FORMATIONS

Champ DESIGN

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Arts	L	Université de Nîmes	Avis favorable
Métiers de la mode	LP	Université de Nîmes	Avis favorable
Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires	LP	Université de Nîmes	Avis favorable
Protection et valorisation du patrimoine culturel et historique	LP	Université de Nîmes	Avis favorable
Design	М	Université de Nîmes	Avis favorable

Champ Risques, Société, Santés et Sciences

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Administration économique et sociale	L	Université de Nîmes	Avis favorable
Droit	L	Université de Nîmes	Avis favorable



			,
Mathématiques	L	Université de Nîmes	Avis favorable avec recommandation Le contenu des enseignements en mathématiques doit être renforcé
Psychologie	L	Université de Nîmes	Avis favorable
Sciences de la vie	L	Université de Nîmes	Avis favorable
Sciences et techniques des activités physiques et sportives (mention activités physiques adaptées)	L	Université de Nîmes	Avis favorable
Sciences et techniques des activités physiques et sportives (mention management du sport)	L	Université de Nîmes	Avis favorable
Agents de recherches privées	LP	Université de Nîmes	Avis favorable Recommandation: porter une attention particulière sur l'insertion professionnelle des diplômés.
Bio-industries et biotechnologies	LP	Université de Nîmes	Avis favorable
Assurance Banque Finance : Chargée de clientèle en assurance	LP	Université de Nîmes	Avis favorable
Développement des projets de territoire (<u>Mayotte</u>)	LP	Université de Nîmes	Avis favorable Recommandation: entreprendre toute action susceptible de réduire le taux de poursuite d'études.
Management et gestion des organisations	LP	Université de Nîmes	Avis favorable
Management et gestion des organisations (Mayotte)	LP	Université de Nîmes	Avis favorable



Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle (3D)	LP	Université de Nîmes	Avis favorable
Optique professionnelle	LP	Université de Nîmes	Avis favorable avec recommandation (les relations avec les centres délocalisés doivent être formalisées par des conventions en particulier s'agissant des modalités du pilotage et du contrôle des connaissances).
Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	LP	Université de Nîmes	Avis favorable
Métiers du notariat	LP	Université de Nîmes	Avis favorable
Maintenance et technologie : contrôle industriel (Vision pour la robotique industrielle)	LP	Université de Nîmes	Avis favorable
Administration économique et sociale	М	Université de Nîmes	Avis favorable création
Biologie santé	М	Université de Nîmes	Avis favorable
Droit des affaires	М	Université de Nîmes	Avis favorable
Droit des collectivités territoriales	М	Université de Nîmes	Avis favorable
Psychologie	М	Université de Nîmes	Avis favorable Recommandation: entreprendre toute action susceptible de favoriser l'insertion professionnelle.
Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	М	Université de Montpellier 3	Avis favorable



Risques et environnement	М	Université de Nîmes	Avis favorable
Sciences de la vision	М	Université de Nîmes	Avis favorable

Champ Patrimoine et industries créatives

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Histoire	L	Université de Nîmes	Avis favorable
Langues, Littératures, Civilisations, Etrangères et Régionales	L	Université de Nîmes	Avis favorable
Lettres	L	Université de Nîmes	Avis favorable
Humanités et industries créatives	М	Université de Nîmes	Avis favorable
Histoire, civilisations, patrimoine	М	Université de Nîmes	Avis favorable création



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



Remontée des **observations** relatives au dossier transmis par le Hcéres concernant le projet d'offre de formation pour le contrat 2021-2025

Madame, Monsieur,

Nous remercions sincèrement le comité des experts pour son investissement et pour les avis qu'il a pu nous apporter au travers de ce rapport qui fait montre d'une compréhension certaine de notre structure et du contexte dans lequel elle évolue. Bon nombre de recommandations seront prises en compte pour l'amélioration continue et la qualité de nos dispositifs à destination de la population étudiante.

Nous ne souhaitons pas formuler d'observation particulière sur ce rapport.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Nicolas LEROY,

Formations, Vie étudiante et Rélations internationales

Les rapports d'évaluation du Hcéres sont consultables en ligne: www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales Évaluation des établissements Évaluation de la recherche Évaluation des écoles doctorales Évaluation des formations Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein 75013 Paris, France T. 33 (0)1 55 55 60 10

